COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2020

Membres présents : 11 Membres excusés : 4 Mme Christine MAGAUD (pouvoir à Mme Nathalie PANAZZA) Mme Bernadette EL ASRI (pouvoir à M Pierre PONVIANNE) Mme Isabelle TISSOT (Excusée) Mme Isabelle DELORME (Excusée)

Secrétaires:

Pierre CREPINGE et Bernard ORIOL

Approbation du compte rendu de séance du 24 janvier 2020

Personnel:

- Point sur les arrêts de travail
 - Mme Julie THOMAS : 2 jrs
 - Mme Sofia ROBERT : 2 jrs
- M Florian VALADIER a réussi le permis de conduire « Poids Lourds »
- Mme Sofia ROBERT a suivi la formation Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
 Le Conseil décide de prendre en charge le coût de cette formation (1344 €)
- Mme Charlène MAGALHAES va suivre une formation CAP Petite Enfance.
 Le Conseil décide de prendre en charge le coût de cette formation (997,90 €)
- Mise en place des « Chèques Déjeuner » à compter du mois de janvier
- Problèmes de personnel à l'école :
 - Une mésentente s'est faite jour au sein de l'équipe du périscolaire et, génère un dysfonctionnement du service.
 - Les personnes impliquées ont été rencontrées. Les autres salariés seront reçus individuellement.

A l'issue de ces entretiens, des décisions seront prises afin de permettre un retour à la sérénité.

Ecole:

- Compte rendu du conseil d'école du 18 février 2020 :
 - Les effectifs pour la rentrée 2020/2021 sont en baisse : 134 élèves.
 - Souhait d'aménagements de la cour d'école (compostage...) Une réunion est programmée à cet effet, le 24 mars à 17h30 à Saint Just Saint Rambert.
 - Les vidéoprojecteurs sont très appréciés des enseignants et des parents d'élèves.
 - Une subvention sera demandée à la Mairie pour le spectacle du mois d'avril (Compagnie Marbayassa)
 - Les parents d'élèves souhaiteraient que les plannings du périscolaire soient publiés sur le site « Portail famille »

Travaux en cours:

• Achat de la Maison Sainte Irénée :

Suite à l'acquisition, un courrier spécifiant le changement de propriétaire a été adressé aux locataires en place.

Un contrat de bail sera réalisé avec chacun d'entre eux.

- Maison Gîtes place de l'église :
 - Avenant sur le coût de la Maîtrise d'œuvre : nouveau montant global 42926 € HT Le Conseil prend une délibération en ce sens
 - Compte rendu des réunions de chantier :

Le désamiantage est en cours et se terminera le vendredi 21 février.

L'entreprise de maçonnerie démarrera son chantier le 24 février

• Recensement de la population :

Avec environ 1280 habitants recensés, la population de la commune est en baisse.

• Extension zone de La Chana :

Rendez-vous a été pris avec le vice-Président de LFA en charge de l'urbanisme et de l'économie, de ses services pour demander une modification du PLU permettant une extension de la zone, afin de maintenir une entreprise déjà en place. La réponse : avant de pouvoir lancer une modification du PLU, il faut que la Station d'Epuration du Bourg soit remise aux normes. Cette réponse ne satisfait pas le conseil : le Maire prendra contact avec les services de l'Etat.

• Affaire PC Bastos / Commune :

Le jugement rendu accorde le Permis de Construire qui avait été précédemment refusé par les services de l'état.

Le Conseil Municipal ne fera pas appel de cette décision

• Passage réseau pour l'éolien :

Une convention de passage du réseau pour l'éolien est à signer.

Le conseil prend une délibération en ce sens.

- Terrain de foot : l'arrêté de subvention de 50 000 € de la Région a été reçu.
 Ce projet se voit attribuer des subventions pour un montant total de 152 000 €
- Loire Forez Agglomération (LFA):
 - Conseil sécurité et prévention de la délinquance : Le Conseil décide de faire partie de cette instance.
 - Demande d'accompagnement au titre de la revitalisation des centres-bourgs : Le Conseil valide cette demande, auprès de LFA, pour étudier les possibilités d'aménagements qu'offrirait la Maison Sainte Irénée.

Questions diverses:

- Réunion Syndicat Paragrêle : La commune sera représentée par Mr Pierre CREPINGE à la réunion du 7 mars.
- Succession Baroux : Proposition d'une donation de droits indivis sur plusieurs terrains. Le Conseil prend une délibération acceptant cette donation.

- DIA Deville / Bouchet : 189 000 €. La commune ne préempte pas.
- Problème de voisinage dans le hameau « Le Cros Forez » :
 Un courrier sera adressé, à sa demande, au plaignant.

 Dans un tel cas, un conciliateur de justice pourrait être sollicité par les habitants concernés.
- Caution location de la salle ERA:

Plusieurs déprédations ont été relevées suite à la location de la salle ERA le samedi 15 février 2020.

Le Conseil décide d'encaisser la caution de 550 € versée à la location de la salle et, prend une délibération en ce sens.

Prochain Conseil Municipal: à définir après les élections.